

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2022.

**OBJET : MODIFICATION REMUNERATION
AGENTS RECENSEURS 2023.**

20220068

L'an deux mille vingt-deux, le quinze
décembre, à 19H30, le Conseil Municipal
légalement convoqué s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Etaient présents : BOURGEOIS Rose, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAVREAU
Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès GIRARD Jean-Yves,
GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard, MENUT
Brigitte, VERDENET Clotilde.

Absent : PISTIL Raymond

Pouvoir : BOYET Jérôme donne pouvoir à GARCIA Nathalie, BRIERE Matthieu donne pouvoir
à DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien donne pouvoir à FAVREAU Julien, LARIVE Bruno
donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-
Yves, PAYRE Raphael donne pouvoir à JULLIEN Valérie, PERINELLE Patricia donne pouvoir
à HERVIS Jean-Pierre, QUEIREL Elodie donne pouvoir à VERDENET Clotilde.

Secrétaire de Séance : MENUT Brigitte

Date de convocation du Conseil : 09/12/2022

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 14

Pouvoirs : 8

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son
titre V,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de
recensement de la population,

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20221215-20220068-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
DECIDE :**

- de rémunérer les agents recenseurs de la manière suivante :
 - 5,00 € brut par logement.
 - 20,00 € brut pour chaque séance de formation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

Fait à NEYRON, le 15 décembre 2022.

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Transmission à la Préfecture le :

Réception par la Préfecture le :